

ÉLECTIONS À LA RÉGION POUR LES AGENTS DES LYCÉES

Suite à la fusion des régions :
renouvellement exceptionnel du CT et des CAP.

**Le scrutin est fixé au 18/10/2016 mais
tous les agents de lycée sont appelés
à voter par correspondance.**

Remettre nos pratiques au coeur de notre métier !

La rentrée de septembre est plus que tendue dans beaucoup d'établissements. La réforme du collège avec son application au forceps génère une désorganisation générale des emplois du temps – autant du côté prof que du côté des élèves –, une pression de plus en plus forte sur les EPI, un nombre de classes plus important à prendre en charge, tout cela doublé par la mise en œuvre des nouveaux programmes. Les nouvelles règles du « non redoublement » au lycée, décidées elle-aussi sans concertation, accroissent les difficultés pour les élèves concernés et les enseignants, aucun moyen spécifique n'ayant été pensé pour accompagner ces élèves. Un autoritarisme décomplexé vis-à-vis des collègues se manifeste plus ouvertement chez de plus en plus de chefs d'établissement. Rentrée tendue aussi en raison du matériel, notamment informatique, qui ne fonctionne plus dans certains établissements depuis plusieurs semaines.

Dans ce contexte, rien ne serait plus mortifère que de se replier sur soi, de « faire le dos rond » en attendant que ça passe. Au contraire, il s'agit d'être à l'offensive sur tous ces sujets, de reprendre la main sur nos pratiques, et de peser sur les débats qui touchent nos métiers pour imposer notre vision d'une éducation ambitieuse pour tous les élèves, et notre exigence des moyens qu'elle suppose pour réellement fonctionner.

Alors, oui, cette année d'élection présidentielle est l'occasion de remettre l'Éducation au cœur des préoccupations. En 2012, la campagne que nous avons menée sur la question des recrutements avait conduit à inverser la courbe des suppressions de postes, mais les mesures sont restées insuffisantes et ne prévoient toujours pas des pré-recrutements seuls à même de reconstituer un vivier.

Par ailleurs, le dossier sur la revalorisation, dans le cadre du PPCR¹, avance enfin : une première étape, encore insuffisante, sera franchie d'ici la fin du quinquennat.

Ces avancées sont le fruit de batailles construites collectivement et qu'il nous faut continuer à mener. Et il nous faut développer à tous les niveaux notre vision du système éducatif : dans notre quotidien en affirmant notre attachement à développer nos propres pratiques pédagogiques face au chef d'établissement mais aussi face à l'inspection ; il faut porter l'idée que tous les élèves sont éducatifs et qu'il est possible que l'école soit obligatoire jusqu'à 18 ans pourvu que les moyens d'assurer cette ambition soient réellement planifiés, que les trois voies du lycée soient renforcées et surtout que les élèves soient assurés de trouver une offre de formation qui garantisse l'égalité sur l'ensemble du territoire.

Florence Denjean-Daga, le 10 octobre 2016

SOMMAIRE

Pages 2-3

- Collectif académique
- Joindre le S3 et les S2
- Syndicalisation

Page 4

- CA académique, bureaux des S2, bureau et secrétariat académique : résultats et composition

Pages 5-6

- Collèges
- Lycées

Pages 7-8

- En direct des S2
- Retraités

Page 9

- Contractuels
- CPE

Pages 10-12

- Hors-classe des certifiés
- Calendrier "carrière"
- Hors-classe des agrégés
- Intra 2016
- PPCR
- TZR

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1116 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes,
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

¹ PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Florence DENJEAN-DAGA

Co-secrétaire générale.
Siège en CAPA certifiés, CAEN, au CTA, au conseil d'école de l'ESPE.
Gestion des personnels : certifiés, AE, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés.
Lycées.
Politique scolaire.
ESPÉ.

Bertrand HUMEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA agrégés, CTA, CAEN.
Gestion des personnels : agrégés.
Informatique ; site.
Formation syndicale.
Montpellier-SNES, publications.

Thierry JOUVE

Co-secrétaire général.
Siège au CTA.
Vie syndicale. Collèges.
FSU.

Raymond LABORIE

Co-secrétaire général.
Trésorier.
Siège en CAPA certifiés, CAEN, CACFOC.
Enseignements technologiques.
Formation continue.
FSU.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.
Mutations, emploi, TZR, carrières.
Collèges.
Syndicalisation. Vie syndicale.

Mireille GUIBBERT

Trésorière adjointe.
Gestion des personnels : AED, AESH, CAE.

Elsa BERNARDY

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non-titulaires.
Emploi, paiements, carrières.

Magali VINCENT

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, non titulaires, TZR.
Emploi, paiements, carrières.

Claire POUS

Siège en CAPA et CAPN agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Sarah LETOUZEY-FABERON

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : TZR.
Emploi, paiements, carrières.

Frédérique OREFICI

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : TZR, agrégés.
Emploi, paiements, carrières.

Cyril GARCIA

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières.
Secrétaire du CHSCTA.

Stéphane AUDEBEAU

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Formation syndicale.

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites, reclassements.

Marc MOLINER

Siège en CAPA.
Stagiaires.

Valodia TORREILLES

Syndicalisation.

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Claire POUS, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU, Frédérique OREFICI.

Certifiés : Arnaud ROUSSEL, Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY.

COPsy : Dominique GARRIDO, Nathalie MAUREL.

CPE : Carol CIAMPI (siège en CAPA), Philippe PLATRIEZ.

Retraités : Jean-Yves BARBIER.

CAE, AED, AESH : Mireille GUIBBERT

Non titulaires : Magali VINCENT, Elsa BERNARDY

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Bertrand HUMEAU, Raymond LABORIE

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL.

Documentalistes

Élisa COLOMAR

Stagiaires

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Diane TRONEL-PEYROZ, Marc MOLINER, Claire POUS.

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY-FABERON

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET

Formation continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE



JOINDRE LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tel : 04.67.54.10.70
Fax : 04.67.54.09.81

Courriel : s3mon@snes.edu
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez
Snes-FSU
Montpellier



Suivez nous sur
@SNESMontpellier

**Permanences
du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30**

**Permanence CPE
lundi 14h-16h**

JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

AUDE

Delphine BEN YOUSSEF 06.30.02.91.24
Myriam VIALANEIX (trésorière)
06.85.68.71.51

• 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tél. : 06.30.02.91.24 ou 06.85.68.71.51
Permanence sur rendez-vous

• 13 rue des 3 moulins 11100 Narbonne
Tél. : 04.68.32.07.99 ou 06.89.31.65.61
Permanence sur rendez-vous

Courriel : snes.aude@wanadoo.fr
Site : http://www.snes11.fr
Facebook : taper Snes-Fsu 11 Aude

GARD

Marie LEGAL, Claire AZNAR (trésorière)
26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes.
Tél. : 04.66.36.63.54

Courriel : snes-gard@wanadoo.fr
Permanences : jeudi 14h-16h

HÉRAULT

Diane TRONEL-PEYROZ, Stéphane AUDEBEAU, Stéphane MONTAZEAUD, Maguelone MARC (trésorière).

FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Tél/Fax : 04.67.15.58.52 ; 04.67.54.10.70

Courriel : snes-herault@wanadoo.fr
Facebook : taper snes-herault
Twitter : @SNESHerauld
Permanence : mardi après-midi

SYNDICALISATION

SE SYNDIQUER : POURQUOI ET COMMENT ?

Adhèrent au SNES en 2015-2016 :

vous avez reçu début septembre votre bulletin d'adhésion préimprimé ; il vous suffit d'apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre responsable local du SNES (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, accompagné du règlement de votre cotisation.

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué, vous avez encore égaré votre bulletin ?

Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable local du SNES, ou au S3. Vous pouvez aussi le télécharger en ligne sur <http://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « Comment adhérer ».

Se syndiquer permet au syndicat d'agir, de fonctionner et de construire un rapport de force collectif avec vous ; cela donne accès à des informations réservées aux adhérents sur le site national du SNES, vous permet de recevoir des informations et d'être conseillé au mieux pour toute questions liées à votre carrière (mutation, congès formation, hors classe, etc.), de mieux vous défendre face à l'administration, d'avoir la possibilité de participer à la vie du syndicat par les votes internes (élections SNES et FSU), et accessoirement de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur votre cotisation (pour la prochaine déclaration d'impôts, la cotisation doit être enregistrée avant le 31 décembre 2016) ou d'un crédit d'impôt du même montant si vous n'êtes pas imposable. Ainsi, le coût véritable d'une cotisation pour un certifié au 6^e échelon n'est que de 62 euros pour une année scolaire.

Mode de paiement :

Vous pouvez régler par chèque(s), par paiement fractionné (jusqu'à 10 prélèvements si l'adhésion intervient en octobre, puis 8 en novembre-décembre, etc.). En cas de difficulté, nous contacter. Vous avez également la possibilité de prélèvements automatiques reconductibles (résiliables sur demande), si vous voulez être plus « tranquille » avec le paiement de votre cotisation.

Paiement fractionné : si vous avez payé votre cotisation 2015-2016 en paiement fractionné, il n'est pas nécessaire de joindre un nouveau RIB ou RIP, sauf si votre numéro de compte a changé ou si vous êtes nouveau dans l'académie.

Si vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois, ou si votre numéro de compte a changé, ou si vous êtes nouveau dans l'académie, joignez un RIB ou un RIP et l'autorisation de prélèvement à votre bulletin d'adhésion.

Rappel : si vous êtes à temps partiel, le montant de la cotisation se calcule en fonction de la quotité exercée (ex : 12/18 de service équivaut à 12/18 x la cotisation de votre échelon à temps plein).

Vous recevrez dans quelques semaines votre nouvelle carte d'adhérent, accompagnée du justificatif d'adhésion : ne l'égariez pas, vous devrez le joindre à votre déclaration de revenus.

Mireille GUIBERT
Raymond LABORIE
Arnaud ROUSSEL

LOZÈRE

Mélanie AZAÏS, Clémence GOURET,
Stéphane AMOUROUX

Collèges :

Mélanie AZAÏS : 06.78.71.16.86
melanie-azais@wanadoo.fr

Hélène TALAGRAND
helenetalagrand@hotmail.com

Clémence GOURET : 06.88.77.33.05
clemence.gouret@yahoo.com

Lycées : Stéphane AMOUROUX
stephane.amouroux@sigmalphane.net
Isabelle Volle ivolle@wanadoo.fr

Espace J. Jaurès
Rue Charles Morel 48000 Mende.

Courriel : sneslozere@gmail.com

Trésorier : Daniel Barlet

Retraités : Francis Bernard

PYRÉNÉES ORIENTALES

Marc MOLINER (06.80.87.79.76),
Géraldine MORALES (06.27.29.43.78),
Gérard GIRONELL (06.86.54.25.12),
Isabel SANCHEZ (06.58.05.54.53).

18 rue Condorcet 66000 Perpignan
Tél. 04.68.66.96.51 - Fax 04.68.50.32.31

Courriel : snes66@wanadoo.fr

Site : snes66.wordpress.com

Facebook : Snes PO

Permanences :

Lundi et mercredi, 14h30-17h, ou sur rdv.

Publication : « SNES PO », trimestriel.

Retraités :

- S1 : Jany PHILIBERT 06.89.90.25.97

- Trésorier : Roger GARDEZ.

CA ACADÉMIQUE ET BUREAUX DÉPARTEMENTAUX RÉSULTATS

Suite aux élections internes de janvier/février, et aux Congrès académique et national d'avril, la nouvelle CA Académique et les bureaux départementaux ont été installés en mai 2016. Nous publions ici les résultats

DEP	INSC.	VOTANTS		B/N	EXP.	UA		EE		RSR	
11	424	274	65%	14	260	173	66,5%	63	24,2%	24	9,2%
30	550	222	40%	6	216	183	84,7%	8	3,7%	25	11,6%
34	1276	635	50%	23	612	485	79,2%	87	14,2%	40	6,5%
48	101	48	48%	1	47	45	95,7%	1	2,1%	1	2,1%
66	466	210	45%	8	202	179	88,6%	21	10,4%	2	1,0%
ACAD	2817	1389	49%	52	1337	1065	79,7%	180	13,5%	92	6,9%

La participation s'élève à 49% , en recul par rapport à celle de 2014 (56%).

Comparaison 2014/2016 en voix, pourcentage et sièges : UA : 1065 voix (-99), soit 79,7% (+0,7), obtient 27 sièges (=) ; EE : 180 voix (-11), soit 13,5% (+0,5) obtient 4 sièges (=) ; RRS (ex URIS) : 92 voix (-27), soit 6,9% (-1,2) obtient 2 sièges (=). La nouvelle CA (cf. ci-dessous) réunie lors du congrès académique, a élu le nouveau bureau académique qui comporte 10 sièges UA (+1), 1 siège EE (=) et 0 siège RRS (-1). Celui-ci a ensuite élu le secrétariat académique.

Élu-e-s 2016-2018 à la CA Académique

Unité & Action

DENJEAN DAGA Florence
FUMEL Herve
HUMEAU Bertrand
JOUVE Thierry
LABORIE Raymond
ROUSSEL Arnaud
BERNARDY Elsa
CHABERT Anita
CIAMPI Carol
COLOMAR Élisabeth
GARCIA Cyril
GAY Monique
GUIBBERT Mireille
JOURNET Jean
LETOUZEY-FABERON Sarah
OREFICI Frédérique
PLATRIEZ Philippe
POUS Claire
QUITTET Christophe
SUREDA Françoise
VINCENT Magali
AMER MOUSSA Maya
AMOUROUX Stéphane
AUDEBEAU Stéphane
AZAIS Mélanie
BAREIL Jean-Paul
BOIS Emmanuel

BOUMAZA Philippe
CAZES Michèle
DUFFOURG Bernard
GEHIN Charlotte
GELY Brigitte
GIRONELL Gerard
GOURET Clémence
HERNANDEZ Cécile
JANY Ludovic
JOUANEN Chantal
LACOMBRADÉ Philippe
LATOURET Sébastien
LECURÉUIL Delphine
LORENZI Béatrice
MAACHI Rhizlane
MARC Maguelone
MELJAC Jean-Pierre
MORALES Géraldine
NEJJARI Carole
REX Guillaume
RIVES DI GIUSTO Sandrine
SANCHEZ Isabel
SANTUCCI Thomas
THIEBAUT Florence
THUBERT Boris
TRONEL-PEYROZ Diane
VIALANEIX Myriam

École Émancipée

BLANCH Dominique
GONZALEZ Philippe
PILLOY Laurence
VEY William
COSTE Jacques
GOSSEZ Catherine
KINACH Hélène
PILLOY Jean

Rassemblement du Syndicat pour les Revendications

BENOIT Christophe
LOUIS Thierry
MARC Audrey
FROMENTAL Fanny

Membres de droit

BARBIER Jean-Yves (retraité)
BEGOU Joël (retraité)
BENYOUSSEF Delphine (S2 Aude)
LEGAL Marie (S2 Gard)
LANDAIS Julien (S2 Hérault)
TALAGRAND Hélène (S2 Lozère)
MOLINER Marc (S2 PO)

Secrétariat Académique

Co-secrétaires généraux

DENJEAN DAGA Florence
FUMEL Herve
HUMEAU Bertrand
JOUVE Thierry
LABORIE Raymond
ROUSSEL Arnaud

Trésoriers

LABORIE Raymond
GUIBBERT Mireille

Bureau Académique

Unité & Action

DENJEAN-DAGA Florence
FUMEL Herve
HUMEAU Bertrand
JOUVE Thierry
LABORIE Raymond
ROUSSEL Arnaud
AUDEBEAU Stéphane
MOLINER Marc
BEN YOUSSEF Delphine
LEGAL Marie
BERNARDY Elsa
GUIBBERT Mireille
AMOUROUX Stéphane
GARCIA Cyril

OREFICI Frédérique
VIALANEIX Myriam
VINCENT Magali
LETOUZEY-FABERON Sarah
MORALES Géraldine
MELJAC Jean-Pierre

École Émancipée

PILLOY Laurence
GOSSEZ Catherine

RENTRÉE DANS LES COLLÈGES DE LA RÉSISTANCE À LA RECONQUÊTE PÉDAGOGIQUE !

La nocivité de la réforme des collèges n'est plus à démontrer : volonté idéologique de renoncement à l'éducabilité de tous les élèves, remise en cause de l'égalité d'accès aux savoirs... Cette réforme est un affront à notre profession qui se bat au quotidien pour la réussite des jeunes. C'est pourquoi le SNES, lors de son conseil national de septembre a réaffirmé sa volonté d'abrogation.

Dans les faits, le refus de la très grande majorité de la profession a permis que soient créées des « résistances pédagogiques » en ne se laissant rien imposer, alors que les pressions étaient (et sont encore) fortes de la part des IPR et des principaux. Les collègues ont tenu à préserver les conditions de travail des élèves en « rendant aux disciplines ce qui appartient aux disciplines ». Ainsi, un premier bilan de rentrée montre qu'il y a loin entre le projet initial *collège2016* et la réalité de sa mise en place... À ce sujet, pensez à nous faire remonter la situation de votre

établissement et à remplir l'enquête nationale du SNES :

<https://fr.surveymonkey.com/r/Enquete-college-rentree2016>, dont vous pouvez trouver les résultats sur les premières remontées de 1112 collègues sur le site du SNES national.

Par ailleurs, nous vous appelons à ne rien vous laisser imposer que ce soit sur une « désignation volontaire » pour mettre en œuvre tel ou tel EPI, sur une sommation à enseigner de telle ou telle façon ou à n'évaluer que par compétences... Bref sur une quelconque volonté de mise au pas pédagogique.

Enfin, le SNES-FSU appelle les collègues à prendre toute leur place dans les débats sur l'évaluation en refusant toute évaluation bureaucratique niant notre professionnalité. Concernant, par exemple, le livret scolaire numérique, il convient de ne renseigner que les éléments que nous avons l'habitude de remplir sur les bulletins actuels en excluant parcours, EPI,

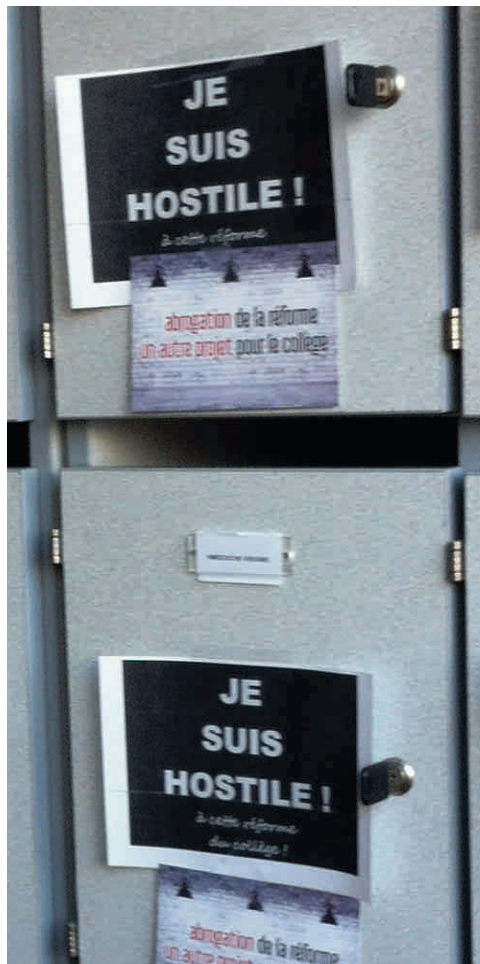
parties des programmes traités etc. Des outils seront mis ultérieurement à disposition pour mener les débats et nous avons d'ores et déjà programmé un stage académique sur la question le 18 novembre.

Il s'agit maintenant de tenir bon et de réaffirmer nos rôles de concepteurs dans les choix pédagogiques qui ne peuvent être que les nôtres ! Sur les grilles horaires que nous proposons, par exemple, et que nous vous joignons à nouveau ci-dessous, nous considérons qu'elles restent plus que jamais d'actualité et peuvent être utiles à cette volonté de « reconquête pédagogique » que nous souhaitons porter en cette année électorale où va se jouer le devenir de l'école.

Il est des temps où notre devoir est celui de résister tout en réaffirmant notre droit à proposer !

Bon courage à toutes et à tous.

Thierry JOUVE



COLLEGES : ce que nous voulons !
Dire NON à une conception rétrograde...
Dire OUI à une ambition pour tous !

Adapter en fonction des "pratiques linguistiques" existantes
(bilangues, langues anciennes ou régionales...)

	6ème	5ème	4ème	3ème	
Français	5	4,5	4,5	4,5	
Maths	4,5	3,5	3,5	4	
LV1	4	3	3	3	
LV2	3 (bilangue)	3 (bilangue)	3	3	
Latin-gr. et/ou LR		de 3 à 5	de 3 à 5	de 3 à 5	<i>cf. existant</i>
Hist-Géo	3	3	3	3,5	
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	
Techno	1,5	1,5	1,5	2	
Physique		1,5	1,5	2	
Arts Plastiques	1	1	1	1	
Ed. Musicale	1	1	1	1	
EPS	4	3	3	3	
Aide Perso	3	?	?	?	

Nota sur ces grilles:

- 1) Ces grilles se basent sur un horaire élève "existant renforcé"
- 2) Elles ne prennent pas en compte les décharges profs (labo...)
- 3) Elles seront améliorées avec le volume de la DGH (aide, groupes...)
- 4) En les appliquant sans les EPI, vous aurez encore du "mou"...
- 5) La réforme n'est donc pas une solution mais bien un problème !

LYCÉES**BILAN DE RENTRÉE ET PERSPECTIVES... DANGER !**

Le 19 septembre, après la tenue de notre CA académique de rentrée et après la compilation des réponses formulées par les S1 des lycées à l'enquête académique de rentrée, le SNES-FSU de l'académie de Montpellier a fait parvenir un communiqué de presse aux médias locaux sur les conditions très dégradées de rentrée 2016 pour tous les lycées de l'académie. La presse locale n'ayant pas jugé opportun de le diffuser, en voici son contenu, très clair sur les difficultés rencontrées : « *les effectifs de lycéens sont en très nets progrès et pour 2/3 des lycées dépassent largement les effectifs prévus en janvier. Malgré des ouvertures de classes durant le mois de juillet, les ajustements réalisés par le Rectorat sont insuffisants. Partout les classes sont surchargées : 36 élèves par classe devient la norme... pour assurer une aide personnalisée aux élèves ! La fin du redoublement en classe de seconde amplifie les flux d'élèves scolarisés en particulier pour les classes de premières ES et STMG, amplifiant l'hétérogénéité de ces classes elles aussi très chargées. Le contexte sécuritaire s'applique aussi dans les lycées, mais sans moyens de vie scolaire supplémentaires, rendant ainsi très difficile le travail quotidien des équipes éducatives. Dans l'académie, les conditions ne sont donc pas remplies pour permettre aux personnels enseignants*

et d'éducation de construire un vivre ensemble pacifié et l'acquisition d'une culture commune émancipatrice pour tous les lycéens. »

Deux jours auparavant, notre Ministre, dans le cadre des « universités de l'engagement » du parti socialiste, a proposé « *Pour aller plus loin dans l'éducation lors du prochain quinquennat (...) d'étendre la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.* » reprenant ainsi un mandat de congrès du SNES-FSU (extrait : « *le SNES FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'éducation et de la formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de diplômes et de qualifications et également de culture permettant l'épanouissement de chacun ainsi que l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.* »). **Alors, pourquoi ne pas dire à la Ministre : CHICHE ! Allons-y !**

Cette proposition (assez nouvelle idéologiquement pour un gouvernement adepte de l'école fondamentale et de la fin de la scolarité dès 16 ans) qui se place dans un contexte électoraliste et qui vient sur le devant de la scène politique après l'annonce faite par le Président de la République de

vouloir réformer les lycées, ne doit pas nous laisser complètement dupes...

Après les attaques, par la réforme du bac pro 3 ans et les actuelles stratégies régionales (cf. les projets de campus des métiers) visant à faire disparaître les lycées professionnels, après la non remise en cause de la réforme Chatel des lycées généraux et technologiques (qui a abouti à la mise à mal des voies technologiques) **cette ambition peut porter les germes d'une volonté politique de territorialisation de l'enseignement technologique et général si elle a pour unique ambition de limiter le nombre des adolescents sortant du cursus scolaire sans diplôme.** Transformer les lycées généraux et technologiques en Écoles de la deuxième chance fonctionnant sur moyens régionaux et ayant pour unique ambition de préparer des lycéens aux perspectives d'un marché de l'emploi local est une vieille dérive adéquationniste qui pourrait devenir un objectif éducatif du prochain quinquennat.

Ne nous laissons pas piéger dans cette perspective qui serait désastreuse pour les ambitions que nous portons pour le second degré !

Hervé FUMEL

LYCÉES : ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNE MANIPULATION DE PLUS DU MINISTÈRE !

Par un décret du 16 septembre 2016, publié au BOEN du 22 septembre 2016, le ministère a décidé de modifier, à partir de cette année scolaire, l'élection des représentants des élèves au Conseil d'Administration (CA) des lycées.

Dorénavant, les élèves élus au CA des lycées le seront par le biais du Conseil de Vie lycéenne (CVL) qui devient l'instance décisionnelle dans ce domaine. Ce choix de recentrer des prérogatives électives sur cette instance pose question : les élus des conseils de classe, qui pouvaient candidater aux élections des représentants des élèves au CA perdent cette possibilité.

Quand s'ajoute la décision que le CVL devra être obligatoirement convoqué et dirigé par le chef d'établissement avant tous les CA, cela laisse à penser que le ministère considère que les personnels d'autorité peuvent plus facilement contrôler le mandatement des élus des élèves au CA grâce au CVL.

Cette décision ministérielle nous impose, dans chaque lycée de l'académie, d'investir les CVL pour ne pas y laisser le champ libre aux personnels d'autorité à des fins utilitaires à leur profit lors des CA suivants.

Cette mesure, assez symbolique par son passage en urgence à cette rentrée scolaire, la dernière mise en œuvre par ce gouvernement, démontre que pour notre ministère, le dialogue social et interne aux lycées n'a de valeur que s'il est étroitement contrôlé par les chefs d'établissements.

Notre capacité militante doit être mise en œuvre pour empêcher cette dérive extrêmement dangereuse pour les prises de décisions des futurs CA dans les lycées généraux et technologiques de notre académie.

Hervé FUMEL



EN DIRECT DU GARD BONNE RENTRÉE APAISÉE ?

À la veille de la rentrée, notre ministre affichait un grand sourire et annonçait une « rentrée apaisée ». Un peu surprise mais néanmoins ravie à l'idée de vivre enfin une telle rentrée, l'équipe du SNES-FSU gardois est immédiatement allée aux nouvelles. Quel plaisir cela allait être d'entendre des bilans de rentrée forcément enjoués et enthousiastes en cette « rentrée apaisée » !

Ce fut un coup dur de réaliser qu'on nous avait encore menti... d'autant que nous avons en priorité contacté nos collègues de collège qui devaient découvrir les bienfaits tant attendus de la réforme. Postes non pourvus ; effectifs toujours aussi chargés (avec des groupes de langues souvent même plus chargés encore que les groupes classes) ; emplois du temps très inégaux d'un établissement à l'autre suivant le zèle des chefs à créer des cases « EPI » ou « AP » ou à imaginer de l'annualisation ou de la semestrialisation ici et là ; dysfonc-

tionnement généralisé de l'informatique (bugs techniques divers, ENT hors-service... et pas de personnel TICE) ; flou total sur les modalités d'évaluation, les nouveaux bulletins, le nouveau brevet ; grosse charge de travail en raison de la refonte des programmes...

Bref : si la rentrée pouvait sembler « apaisée » c'est sûrement parce qu'elle n'avait pas encore lieu... Pour nous remonter le moral, le 8 septembre, nous avons rejoint nos collègues de Capouchiné qui organisaient une grande fête devant leur collège. Ah non, tiens, c'était une manifestation ! Pour que soit enfin reconnue la difficulté de leurs conditions de travail et de celles de leurs élèves et espérer faire reconnaître enfin qu'ils répondent désormais aux critères de l'Éducation Prioritaire. Espérons que leurs appels iront très vite bouleverser la paix des couloirs de notre ministère...

Marie LEGAL

EN DIRECT DE LA LOZÈRE

APPRECIATION NÉGATIVE SUR LA RENTRÉE DANS LE 2ND DEGRÉ

En collège, le différentiel positif de 33 élèves par rapport aux prévisions a nécessité l'ouverture de deux classes de 6^e, l'une à Langogne, l'autre à Mende. Nous reconnaissons la pertinence de cet ajustement. Cependant, l'absence de deux divisions prévues initialement sur le département, l'une à Marvejols (4^e), l'autre à Vialas (6^e) révèle que l'ajustement s'est réalisé à moyens constants.

Si l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en collège reste négative, la hausse des effectifs en 6^e annonce une amélioration globale dans les années à venir. On ajoutera qu'une part plus importante d'élèves se sont orientés cette année en 3^e Prépa Pro et sont désormais comptabilisés en lycée professionnel.

En lycée, les effectifs sont conformes aux prévisions malgré des ajustements nécessaires en juillet, notamment avec la création d'une classe de seconde et d'une première ES au lycée Chaptal et l'existence d'une

terminale L à effectifs pléthoriques dans ce même établissement.

Des dotations insuffisantes mettent à mal les enseignements optionnels : le trop grand nombre d'élèves inscrits initialement en option Italien LV3 ou en EPS au Lycée Chaptal a entraîné une sélection parmi les volontaires, tandis que les options DGEMC et Éducation musicale de la série L étaient purement supprimées. Le lycée Peytavin a vu cependant une issue positive à sa demande d'ouverture d'une Section Sportive APPN.

Concernant les personnels, on dénombrait à la rentrée de nombreux postes ou BMP vacants, les plus touchés étant la physique-chimie et l'espagnol.

La situation des ULIS implantées dans les collèges de Mende et de Marvejols est très préoccupante à cette rentrée. Si l'attractivité de ces structures est confirmée, les moyens manquent pour y faire face : 2 postes pour 24 inscrits à Mende, 1 poste

pour 20 inscrits à Marvejols alors que la réglementation prévoit un taux d'encadrement d'un enseignant pour 10 élèves. Les conditions de travail des personnels se voient grandement dégradées.

Côté vie scolaire, la rentrée 2016 s'effectue, certes, avec un nombre de personnels de vie scolaire resté constant (84,5 ETP), mais avec des missions élargies dans le contexte sécuritaire actuel.

Le SNES 48 évalue négativement ce bilan de rentrée dans le second degré en Lozère. L'offre d'enseignement s'appauvrit, le différentiel entre les effectifs prévus et la réalité de la rentrée n'a pas permis aux établissements de bénéficier d'une DGH au plus juste, les conditions de la prise en charge du handicap sur le département sont assez préoccupantes.

Clémence GOURET

EN DIRECT DES PO

RENTRÉE 2016 DANS LES PO : RAS-LE-BOL !

Dans notre département, la situation est loin du tableau idyllique présenté par notre ministre à l'opinion publique. En effet, les motifs de mécontentement sont toujours plus nombreux :

- La mise en place forcée de la réforme du collège, toujours contestée par la majorité des enseignants, qui confirme tout le mal que nous pensons d'elle.
- L'absence de bilan de la réforme du lycée et l'annonce par le Président de la République, sans aucune concertation, d'une nouvelle réforme inspirée de celle, si décriée, du collège ...
- Des effectifs toujours plus chargés en collège comme en lycée, où de nombreuses divisions dépassent déjà les 35 élèves. Plusieurs établissements du département ont obtenu dès juillet des moyens supplémentaires pour faire face à cette hausse des effectifs. Un effort largement insuffisant ...
- Des conditions de travail de plus en plus dégradées pour les personnels sans revalorisation de nos salaires et de nos carrières.

Le malaise enseignant est donc profond. Les inquiétudes sont nombreuses sur le terrain : Comment mettre en place d'un seul coup les nouveaux programmes imposés de la 6^e à la 3^e ? Comment préparer nos

élèves au nouveau DNB ? Où en sommes-nous des dotations numériques et des nouveaux manuels scolaires ? Comment gérer les flux en lycée avec la quasi disparition du redoublement ? Comment gérer les élèves collés au bac qui souhaitent conserver certaines notes ? Comment reconstruire la mixité sociale notamment dans les collèges de Perpignan ? Comment faire face aux missions toujours plus nombreuses des vies scolaires dans le contexte sécuritaire ? Comment rendre à nouveau attractif le métier d'enseignant de plus en plus boudé par les étudiants ? Comment redonner du sens à nos missions ?

La journée nationale de grève du 8 septembre dernier a été l'occasion d'exprimer notre ras-le-bol. Cette action se justifiait pleinement et a permis de mettre un coup de projecteur sur nos difficultés de terrain et de casser le mythe de la « rentrée parfaite ». Nous avons été reçus par l'Inspecteur d'Académie et nous avons pu lui faire part de notre profond mécontentement.

La lutte doit se poursuivre : nous devons imposer l'Éducation comme un sujet majeur de la campagne électorale qui s'ouvre.

Marc MOLINER

SECTION DES RETRAITÉS DES RETRAITÉS... ACTIFS !

Les retraités du SNES ont eu plusieurs occasions de manifester en septembre, le 8 avec les actifs contre la réforme du collège, le 15 avec les salariés contre la loi travail et le 29... pour leurs revendications !

C'est ainsi que nous étions nombreux dans la rue, à Carcassonne comme à Béziers, à Montpellier ou ailleurs, pour défendre notre pouvoir d'achat aussi bien que l'aide à l'autonomie ou l'accès aux soins et aux services publics.

Dans tous les cas, des interlocuteurs à l'écoute... mais qui nous disent d'emblée qu'il n'y aura pas de revalorisation puisque l'inflation est nulle !

Quant à la gouvernance des retraités, elle est menacée par des réformes qui veulent les priver de toute représentation directe auprès des organismes départementaux, régionaux ou nationaux dont ils dépendent pourtant souvent en matière de santé ou de conditions de vie.

Et de bons esprits se penchent déjà sur les futurs retraités fonctionnaires :

La Cour des Comptes propose l'allongement de la durée de la période de référence pour le calcul de la pension des fonctionnaires et l'alignement sur le privé des règles relatives aux pensions de réversion.

Elle insiste aussi sur la création d'une véritable caisse de retraite des fonctionnaires de l'État, ce qui « sortirait » les pensions du budget de l'État, avec les conséquences qu'on peut imaginer !

Des raisons supplémentaires d'agir et de se syndiquer... à tout âge !

Jean-Yves BARBIER



**MA BANQUE
EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT
SONT COMME MOI.**

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'enseignement, de la culture, de la recherche et des sports. Elle place depuis toujours la qualité de son offre et la relation client au cœur de ses préoccupations.
**UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE - IMMEUBLE L'ASTRÉE
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TEL. : 04 99 74 77 41
COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

CONTRACTUELS

RÉMUNÉRATION POUR LES CONTRACTUELS, LE TEXTE ENFIN PUBLIÉ !

À quelques mois des élections présidentielles, le texte tant attendu est enfin paru au journal officiel du 30 août 2016. C'est la fin des rémunérations académiques disparates et vécues comme injustes par bon nombre d'enseignants contractuels.

Deux ans après les premières discussions visant à harmoniser la rémunération des agents contractuels, les nombreuses interventions de la FSU permettent une amélioration des conditions de rémunérations et une réelle transparence de celles-ci.

Le décret fixe deux catégories de contractuels :

- ceux qui justifient d'un diplôme permettant de présenter les concours internes : catégorie 1 (indice 408 à 1015)
- ceux, pour les disciplines professionnelles ou techniques, qui justifient d'une expérience professionnelle permettant de présenter les concours internes : catégorie 2 (indice 340 à 751)

Le texte prévoit aussi des recrutements à bac +2 en cas d'absence de candidats de catégories 1 ou 2.

Les heures supplémentaires sont rémunérées à hauteur de 1093,21 € (HSA taux normal) et 1311,85 € (1^{ère} HSA majorée) pour la catégorie 1, et 1011,52 €/1213,82 € pour la catégorie 2.

Il est instauré le droit à 1 heure de décharge pour un service sur 2 établissements sur communes différentes ou 3 d'une même commune, le droit aux primes et indemnités comme pour les personnels titulaires (sauf texte limitant aux seuls titulaires).

La rémunération sera réévaluée tous les 3 ans, les modalités seront présentées en CTA.

Pour les contrats, il est précisé que seul un recrutement permettant de faire face à un besoin d'emploi d'un an aura son échéance la veille de la rentrée suivante (soit le 31 août). Le

contrat doit préciser les fonctions, l'établissement et la quotité de service de l'agent.

Les modalités de l'évaluation sont définies : la double évaluation est validée, au moins tous les 3 ans au travers :

- d'un rapport pédagogique rédigé par un inspecteur
 - d'un compte-rendu d'évaluation professionnelle sur la manière de servir rédigé par le chef d'établissement
- L'agent pourra, après prise de connaissance de ces avis, demander leur révision au recteur.

Il est aussi évoqué le droit à la formation (adaptation professionnelle) et le tutorat comme accompagnement possible.

Dans notre académie, le recrutement de non titulaires a débuté pendant les vacances, certaines disciplines sont déjà sous tension (langues, lettres modernes), d'autres au contraire, suite à entrée plus importante de titulaires lors des mutations, laissent d'anciens contractuels encore sur la touche ou avec des contrats à temps incomplet.

Même si l'obtention d'un CDI permet d'enlever le stress des mois d'été pendant lesquels bon nombre de non titulaires en CDD doivent vivre quasiment sans revenu, attendant la prise en charge par la cellule chômage du rectorat, seule la réussite du concours peut assurer un revenu fixe et régulier et le droit à une carrière sanctionnant un recrutement de cadre A. La mobilité qui va de pair avec la titularisation, fait réfléchir les plus anciens contractuels qui ont une famille et une vie déjà bien établie. Un dilemme pour beaucoup... Mais si on examine les effets sur la retraite, la question ne se pose pas, car la précarité demeure après une carrière de non titulaire.

Il est donc nécessaire de continuer à exiger que des postes en nombre suffisant soient offerts aux concours ouverts aux contractuels.

Magali VINCENT

CPE

PÉNURIE DANS LES VIES SCOLAIRES !

La rentrée est placée sous le signe de la pénurie de postes, aussi bien pour les CPE que pour les AED. Tant au niveau national qu'académique, aucune création de poste, se traduisant de fait par des repliements de moyens créant des situations insoutenables ! De plus, avec les mesures de sécurité renforcées les CPE sont encore et toujours sollicités !

Le secteur CPE SNES a alerté l'administration dès l'annonce de ces mesures en début d'année, lors de la réunion préparatoire au CTA pour les CPE au rectorat de Montpellier, et le secteur CPE SNES national a écrit à la ministre au mois de mai. La réponse positive en juillet se concrétise avec l'annonce de 250 créations de postes de CPE pour 2017.

Au lycée les modifications de vote des élèves élus au CA (délégués élèves + CVL) ont été actées le 19 septembre et le BO est paru le 22 septembre !

Un stage CPE SNES national est prévu à Paris les 22 et 23 novembre.

Présents pour vous soutenir dans votre quotidien, nous préparons attentivement les commissions et restons vigilants en faisant corriger les erreurs de l'administration. Le SNES est réputé pour son sérieux, sa déontologie, notre force est reconnue et avérée.

Nous vous rappelons la permanence CPE au SNES Montpellier : tous les lundis.

Carol CIAMPI



CERTIFIÉS**CAMPAGNE HORS-CLASSE 2016 DES CERTIFIÉS**

La bataille de la hors-classe est en passe d'être gagnée. Après près de 30 ans de lutte aux côtés de la profession, la hors-classe pour tous n'est plus un slogan dans notre académie mais une réalité !

La dernière campagne s'est achevée par la promotion de 187 collègues du 11^e échelon sur 194 (c'est-à-dire plus de 95% des 11^e) ainsi que par celle de 180 collègues au 10^e échelon dont presque 40% avec une ancienneté de 4 ans ou plus. Elle est le fruit de deux modifications intégrées dans le barème à la demande du SNES : augmentation de la bonification pour le 11^e échelon (de 100 à 120 points) et création d'un forfait pour 4 ans d'ancienneté au 10^e échelon.

Au plan national, devrait figurer dans le décret concernant les nouvelles carrières, la vocation pour tout collègue à parcourir la carrière en deux grades : classe normale et hors

classe, ce qui entérine le mandat historique du SNES de la hors-classe pour tous ! Cependant l'accès à un grade supérieur n'est toujours pas automatique et reste un obstacle.



La moyenne d'accès à la hors-classe est de 50 ans dans l'académie avec des collègues qui accèdent directement au 4^e, 5^e ou 6^e échelon ce qui leur ouvre la perspective de pouvoir atteindre le dernier échelon de la hors-classe assez rapidement. Il

était donc urgent d'obtenir un nouveau débouché de carrière.

Le ministère privilégie la création d'un troisième grade (classe exceptionnelle), comme cela avait été fait en 1989 avec la création de la hors-classe, permettant à l'administration de faire ses choix. Il s'agira donc, comme pour la hors-classe, de se battre pour permettre à tous de pouvoir y accéder et de terminer sa carrière avec une rémunération revalorisée.

Nos interventions ont déjà fait bouger quelques lignes : il y aura deux voies d'accès et ce ne sera pas un grade fonctionnel. 80% des promus le seront en raison d'une affectation particulière (éducation prioritaire, supérieur) et 20% à l'ancienneté. Le débouché va exister, à nous de nous saisir de cette opportunité pour gagner la classe exceptionnelle pour tous !

Florence DENJEAN-DAGA

AGENDA**CALENDRIER RAPIDE DES OPÉRATIONS DE GESTION****Octobre :**

Vérification et signature des VS

Novembre :

Mutations inter académiques

Décembre-janvier :

- demande de temps partiel
- avancement des certifiés

Janvier :

- demande de congés de formation - candidature pour la liste d'aptitude au corps des agrégés (CAPA mars, CAPN Juin) .
- tableau avancement DCIO

Février :

- demande de disponibilité
- avancement des agrégés (CAPN)

Mars-avril :

- demande de mutations intra académiques
- CAPA hors-classe des agrégés (CAPN juin)

Juin :

- hors-classe des certifiés

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017			
	zone A	zone B	zone C
PRÉRENTÉE DES ENSEIGNANTS	mercredi 31 août 2016		
RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	jeudi 1 ^{er} septembre 2016		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : lundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1 ^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017		



AGRÉGÉS

CAMPAGNE HORS-CLASSE 2016 DES AGRÉGÉS

Cette année, 112 collègues sur 262 proposés par l'académie ont été promus à la hors-classe lors de la CAPN qui s'est tenue au mois de juin. Nos interventions au groupe de travail et à la CAPA d'avril sont nombreuses (oubli dans les propositions de collègues ayant 4 ans d'ancienneté ou plus au 11^e échelon, baisse d'avis des IPR ou chefs d'établissement à examiner, discussion autour de l'attribution des avis « exceptionnel », disparités par discipline et par établissement, situation dans le supérieur...) et contribuent chaque année à l'amélioration des situations individuelles et collectives en replaçant au centre des débats la notion de carrière. Cibler prioritairement des collègues en fin de carrière (11^e et 10^e les plus âgés), c'est faire avancer la carrière de tous.

Ce travail des élus du SNES-FSU en CAPA, mené en liaison avec les élus en CAPN, continue de porter ses fruits et de se traduire par un bénéfice concret pour un grand nombre de collègues. Ainsi depuis 2015, un plus grand nombre d'agrégés de l'académie de Montpellier accèdent à la hors-classe.

Cette année encore en CAPN, les élus du SNES FSU ont rappelé les propos des ministres successifs et les engagements de la ministre actuelle assurant que, dans le cadre de la revalorisation des salaires et des carrières, « *les enseignants bénéficieront de rendez-vous de carrière qui leur permettront (...) d'accéder dans le déroulement normal de leur carrière à la hors-classe* », pour obtenir leur traduction en acte avec à la clef un premier pas vers une revalorisation effective, attendue par tous. La proportion de collègues en fin de carrière promus continue donc d'augmenter. Ainsi plus de 80% des agrégés partent actuellement à la retraite à la hors-classe.

C'est également dans cet esprit que le SNES-FSU s'est engagé dans les discussions avec le ministère à propos du PPCR : après avoir mené avec les collègues la bataille de la hors-classe pour tous, il bataillera pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert de façon plus large, condition d'une véritable revalorisation de la carrière du corps des agrégés.

Claire POUS

MUTATIONS

COMPTE-RENDU DE LA FPMA : MOUVEMENT INTRA 2016 CERTIFIÉS-AGRÉGÉS

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Dans l'académie de Montpellier, le nombre de postes vacants avant le mouvement s'élevait à 610. Il résulte de la somme des postes créés, des départs à la retraite, à l'inter, en Polynésie Française ou à l'étranger, des postes non pourvus les années précédentes, et amputée des suppressions de postes.

Sur les 2279 demandeurs, 447 sont des entrants du mouvement inter et 1832 déjà titulaires de l'académie. Tous les entrants ont bien sûr obtenu une affectation ainsi qu'un tiers des titulaires de l'académie dont 120 TZR (sur 400 TZR demandeurs) qui ont pu se stabiliser et une soixantaine de col-

lègues en mesure de carte. Au final, on constate la création de 88 ZR et 74 postes restent vacants à l'issue du mouvement. Ces postes vacants se concentrent dans les disciplines technologiques, en physiques, lettres classiques et STMS (environ 40). En lettres modernes, histoire-géo, anglais et mathématiques, les 24 vacants sont des postes spécifiques académiques (SPEA) !

Malgré le taux de mutation relativement satisfaisant dans l'ensemble, les conditions d'exercice dans les établissements ne s'amélioreront pas puisque sur les 610 postes offerts au mouvement, seuls 76 sont de réelles créations. Ces postes permettent à peine l'absorption de la démographie scolaire sans pour autant faire baisser les effectifs des élèves dans les

classes, ni augmenter les possibilités de dédoublements. Quant à l'augmentation du nombre de ZR, elle reste très limitée et dès les premiers jours de septembre, les établissements ont été mis en difficulté devant le peu de remplaçants.

L'augmentation du nombre de postes aux concours ces dernières années, bien qu'ayant mis un terme à la baisse des effectifs d'enseignants, n'a pas été en mesure de combler les attentes. Ne s'accompagnant pas de pré-recrutements attractifs, le vivier des candidats peine à se reconstituer. Les conséquences en sont visibles lors du mouvement et sur le terrain avec des dizaines de postes non pourvus et des difficultés à assurer le remplacement.

Florence DENJEAN-DAGA

PPCR**CARRIÈRES, SALAIRES, ÉVALUATION,
DE QUOI PPCR EST-IL LE NOM ?**

PPCR ? késako ? Sous cet acronyme peu avenant (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) se cache un protocole pour la mise en place progressive :

- **d'une nouvelle carrière** : une classe normale avec un rythme d'avancement commun (équivalent à un passage systématique au choix dans le système actuel), une hors-classe accessible à tous, puis un nouveau débouché de carrière : la « classe exceptionnelle »

- **d'une nouvelle grille indiciaire** : revalorisation de la valeur du point d'indice, ajouts de points d'indices à chaque échelon, transformation d'une partie des primes en points d'indice

- **de nouvelles modalités d'évaluation des personnels** : un « accompagnement » au long de la carrière (conseils et formations à la demande de l'enseignant ou d'une équipe), et 3 « rendez-vous » dans la carrière sous la forme d'une séance d'inspection suivie d'un entretien avec l'IPR, d'un entretien avec le chef d'établissement, d'un compte rendu d'évaluation dont les critères sont fixés nationalement, rempli par l'IPR et le chef d'établissement, conclu par l'avis final du Recteur (ce document pourra faire l'objet d'un appel en commission paritaire).

Le PPCR est une première étape vers la revalorisation de nos carrières et de nos salaires que revendique le SNES depuis des années. Mais des insuffisances notables entachent ce projet. Nettement insuffisante en début de carrière, cette refonte des grilles ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions. Ensuite, les modalités de passage à la future classe exceptionnelle sont largement trop restrictives. Enfin l'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés, corps de référence du second degré, pèse sur l'ensemble ; seul un accès élargi à ce débouché de carrière permettra une réelle revalorisation de leurs fins de carrière. **Pour le SNES-FSU, ce plan doit être une première étape vers une revalorisation plus générale de nos métiers.**



Concernant les nouveaux modes d'évaluation des personnels : l'état actuel du projet présenté par le ministère refusant l'absence de déconnexion totale avec le déroulement de carrière, le SNES exige que l'évaluation se traduise par des critères et des modalités permettant un classement dépendant le moins possible du poids hiérarchique, tout en permettant de mettre en place un suivi et un accompagnement à la hauteur des besoins.

Pour suivre les évolutions des projets ministériels et les analyses du SNES, consulter le site national rubrique "Salaires, PPCR".

Bertrand HUMEAU

**TZR****PAS DE GT = OPACITÉ !**

Pour la deuxième année consécutive, le groupe de travail concernant la phase d'ajustement des TZR ne s'est pas tenu fin août.

L'affectation « au fil de l'eau » dès le lendemain du groupe de travail de juillet ne présente pas toutes les garanties de transparence à laquelle aspire chaque collègue. Bien que le rectorat se défende de tout traitement inéquitable des collègues, il n'en demeure pas moins que l'absence des représentants élus des personnels obère toute possibilité d'être défendu(e) et de voir sa parole portée lors d'un groupe de travail.

Par ailleurs, bien affecter « au fil de l'eau » entre le 11 juillet et le 26 août relève de la gageure : les établissements étant fermés, comment jauger et mettre en place la meilleure adéquation entre les vœux des personnels et les BMP ?

L'abandon de ce groupe de travail nous amène donc à nous interroger sur les véritables motivations du rectorat : est-ce réellement un souci de rapidité et d'information aux collègues et aux établissements ? On peut en douter, vu le retard fréquent dans l'édition des arrêtés. Par contre, un nombre important de « petits bouts » dans les arrière-pays sont découverts et connus dès le mois de juillet. Affecter les TZR sur ces BMP, permet au rectorat de couvrir des besoins que les collègues non titulaires – faiblement rémunérés – ne prendront pas en raison de l'éloignement et du nombre souvent peu important d'heures à effectuer. L'absence de GT en août permet à l'administration de ne pas avoir à étudier à nouveau la situation de ces TZR au vu de nouveaux supports qui pourraient entrer dans leurs vœux.

Le SNES-FSU reste mobilisé pour obtenir à nouveau ce groupe de travail fin août.

Florence DENJEAN-DAGA